



CIRANO

Allier savoir et décision



RENÉ MORISSETTE

MALGRÉ LES
RÉCENTS RETOURS
AU BUREAU, LE
TRAVAIL À
DOMICILE EST
TOUJOURS BIEN
VIVANT AU
CANADA

PR

2026PR-12
POUR RÉFLEXION

Les documents **Pour Réflexion** sont des documents publiés pour susciter échanges et commentaires et s'appuient sur des résultats de recherche. Ces documents sont sous la seule responsabilité des auteurs.

Reflection Papers are documents published to stimulate discussion and commentary, based on research findings. These documents are the sole responsibility of their authors.

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du gouvernement du Québec, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Quebec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the government of Quebec, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO – CIRANO Partners

Partenaires Corporatifs - Corporate Partners	Partenaires gouvernementaux - Governmental partners	Partenaires universitaires - University Partners
Autorité des marchés financiers	Ministère des Finances du Québec	École de technologie supérieure
Banque de développement du Canada	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	École nationale d'administration publique
Banque du Canada	Innovation, Sciences et Développement Économique Canada	HEC Montréal
Banque Nationale du Canada	Ville de Montréal	Institut national de la recherche scientifique
Bell Canada		Polytechnique Montréal
BMO Groupe financier		Université Concordia
La Caisse		Université de Montréal
Énergir		Université de Sherbrooke
Hydro-Québec		Université du Québec
Intact Corporation Financière		Université du Québec à Montréal
Mouvement Desjardins		Université Laval
Power Corporation du Canada		Université McGill
Pratt & Whitney Canada		
VIA Rail Canada		

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web. *CIRANO collaborates with many centers and university research chairs; list available on its website.*

© Septembre 2026. René Morissette. Tous droits réservés. *All rights reserved.* Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©. *Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.*

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas les positions du CIRANO ou de ses partenaires. *The observations and viewpoints expressed in this publication are the sole responsibility of the authors; they do not represent the positions of CIRANO or its partners.*

Malgré les récents retours au bureau, le travail à domicile est toujours bien vivant au Canada

René Morissette*

Résumé

En raison des récents retours au bureau mis en place par certaines entreprises et certains gouvernements canadiens, le pourcentage de Canadiens travaillant à domicile est désormais plus faible qu'il ne l'était au cours de certaines années postpandémiques, comme 2022. Si cette comparaison fournit des renseignements utiles sur la mesure dans laquelle le télétravail est devenu moins fréquent depuis les années postpandémiques, elle ne répond pas à une question importante : dans quelle mesure les taux de télétravail ont-ils augmenté entre 2016 et 2026, deux années suffisamment éloignées du déclenchement de la pandémie de COVID-19 pour ne pas être touchées par les restrictions de courte durée imposées durant cette période. À partir des données du recensement de la population de 2016 et des suppléments de l'Enquête sur la population active de mai 2020 à mai 2026, nous montrons que le pourcentage de Canadiens effectuant la plupart de leurs heures de travail à domicile a plus que doublé au cours de la dernière décennie, passant de 7,1 % en mai 2016 à 17,0 % en mai 2026. Comme les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ne s'appliquent plus en 2026, ces résultats donnent à penser que, dans certains secteurs, des entreprises continuent d'expérimenter certaines formes de travail à domicile — hybride ou non — ou jugent celles-ci souhaitables sous certains aspects, comme la rétention du personnel, la rentabilité et la productivité. Comme l'impact du travail à domicile sur la performance des entreprises demeure actuellement inconnu au Canada, il convient de retenir ce message comme un fait stylisé important pour les recherches futures.

Abstract

As a result of recent returns to office implemented by some Canadian businesses and governments, the percentage of Canadians working from home is now lower than it was during some post-COVID-19 pandemic years such as 2022. While this comparison provides useful information on the degree to which work telework has become less frequent since post-pandemic years, it does not address an important issue: the degree to which rates of telework have increased from 2016 to 2026, two years that are far apart from the onset of the COVID-19 pandemic and that are unaffected by the short-term restrictions implemented during this pandemic. Using data from the Census of the Population of 2016 and the May 2020 to May 2026 supplements of the Labour Force Survey, we show that the

* Professeur associé, Université du Québec en Outaouais et Chercheur CIRANO

percentage of Canadians working most of their hours from home more than doubled over the last decade, increasing from 7.1% in May 2016 to 17.0% in May 2026. Since restrictions related to the COVID-19 pandemic no longer apply in 2026, these results suggest that in some sectors, some firms are still experimenting with some forms of work from home—hybrid or not—or view these as desirable along some dimensions such as employee retention, profitability and productivity. Since the impact of work from home on firm performance is currently unknown in Canada, this message is worth keeping in mind as an important stylized fact for future research.

Mots-clés/Keywords: Télétravail, travail à domicile, travail hybride, marché du travail, productivité / Telework, work from home, hybrid work, labour market, productivity

Pour citer ce document / To quote this document

Morissette, R. (2026). Malgré les récents retours au bureau, le travail à domicile est toujours bien vivant au Canada (2026PR-12, Pour réflexion, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/PGDV2748>

Remerciements : L’auteur tient à remercier Vincent Hardy, Tahsin Mehdi, Josip Lesica et Anne-Marie Rollin, de Statistique Canada, pour avoir fourni certaines des données utilisées dans cette étude. La clause de non-responsabilité habituelle s’applique.

Introduction

La pandémie de COVID-19 a provoqué un bouleversement sans précédent des modalités de travail, contraignant des milliers de Canadiens à travailler à domicile dès mars 2020. Six ans après le déclenchement de cette pandémie, plusieurs questions méritent d'être posées. Combien de Canadiens travaillent encore à domicile ? La proportion de travailleurs effectuant leur travail à domicile a-t-elle augmenté au cours de la dernière décennie ? Les changements dans les modalités de travail ont-ils été plus marqués dans certains secteurs que dans d'autres ? Les réponses à ces questions sont importantes, car elles permettent d'affiner notre compréhension du marché du travail canadien et d'éclairer les discussions de politiques publiques sur des enjeux clés comme la conciliation travail-vie personnelle, le transport en commun et l'éventail d'options qui s'offrent aux travailleurs.

Avec les politiques de retour au bureau, partiel ou complet, mises en place par certaines entreprises et certains gouvernements, le pourcentage de Canadiens travaillant à domicile est désormais plus faible qu'il ne l'était au cours de certaines années postpandémiques. Si cette comparaison fournit des renseignements utiles sur la mesure dans laquelle le télétravail est devenu moins fréquent depuis les années postpandémiques, elle ne répond pas à une question importante : dans quelle mesure les taux de télétravail ont-ils augmenté entre 2016 et 2026 ? Ces deux années, suffisamment éloignées du déclenchement de la pandémie de COVID-19, ne sont pas touchées par les restrictions de courte durée imposées durant cette période et offrent donc une comparaison plus instructive de l'évolution à long terme du travail à domicile au Canada que la première comparaison présentée ci-dessus.

Le présent article vise à proposer cette comparaison différente, sur un plus long horizon.

À partir des données du recensement de la population de 2016 et des suppléments de l'Enquête sur la population active (EPA) de mai 2020 à mai 2026, nous décrivons l'évolution du télétravail au Canada au cours de la dernière décennie. Pour ce faire, nous mesurons l'évolution, durant cette période, du pourcentage de Canadiens effectuant *la plupart de leurs heures* de travail à domicile.¹ Nous retenons cet indicateur parce que d'autres mesures du télétravail, comme le pourcentage de Canadiens travaillant exclusivement à domicile ou selon un mode hybride, ne sont pas disponibles dans le recensement de la population de 2016 et de 2021 et ne peuvent donc pas être utilisées sur l'ensemble de la période 2016-2026.

Notre principal constat est que, même si les taux de télétravail ont diminué ces dernières années, ils ont augmenté considérablement au cours de la dernière décennie. Dans deux secteurs importants de l'économie — a) la finance, les assurances, les services immobiliers, de location et de location à bail ; b) les services professionnels, scientifiques et techniques

¹ Par souci de simplicité, nous utilisons les termes télétravail et travail à domicile de façon interchangeable dans cette étude.

—, entre 40 % et 50 % des travailleurs effectuaient la plupart de leurs heures de travail à domicile en mai 2026, soit plus du double des taux observés en mai 2016. Comme les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ne s'appliquent plus en 2026, ces résultats donnent à penser que, dans certains secteurs, des entreprises continuent d'expérimenter certaines formes de travail à domicile — hybride ou non — ou jugent celles-ci souhaitables sous certains aspects, comme la rétention du personnel, la rentabilité et la productivité.

Données, sélection de l'échantillon et enjeux de mesure

Nous décrivons l'évolution du travail à domicile au cours de la dernière décennie en combinant deux sources de données : 1) le recensement de la population de 2016 ; 2) les suppléments de l'EPA de mai couvrant la période 2020-2026.

Dans les deux cas, l'échantillon comprend les travailleurs — employés et travailleurs autonomes — âgés de 15 à 69 ans, vivant à l'extérieur des territoires et ayant travaillé au moins 1 heure durant la semaine de référence du recensement ou de l'EPA. Les membres des Forces armées à temps plein sont exclus. En combinant les données du recensement et de l'EPA, nous pouvons calculer le pourcentage de travailleurs effectuant *la plupart de leurs heures* de travail à domicile en mai 2016 et de mai 2020 à mai 2026. Nous retenons cet indicateur parce que d'autres mesures du télétravail, comme le pourcentage de Canadiens travaillant exclusivement à domicile ou selon un mode hybride, ne sont disponibles dans l'EPA qu'à partir de janvier 2022.

Bien que les échantillons tirés du recensement et de l'EPA soient assez comparables, il existe une différence subtile, mais importante, dans le libellé des questions sur le travail à domicile utilisées dans ces deux sources de données.

Le recensement de la population de 2016 et de 2021 portait sur le **lieu de travail principal habituel**. Il a posé aux travailleurs visés par la présente étude la question suivante, qui porte sur l'emploi occupé durant la semaine de référence du recensement :

Q1: « À quelle adresse cette personne travaillait-elle **habituellement la plupart du temps** ?

- 1) Travaillait à domicile (y compris les fermes)
- 2) Travaillait à l'extérieur du Canada
- 3) Aucune adresse de travail fixe
- 4) Travaillait à l'adresse précisée ci-dessous »

En revanche, les suppléments de l'EPA de mai 2020 et de mai 2021 portaient sur le **lieu de travail principal durant la semaine de référence**. Ils ont posé aux travailleurs la question suivante :

Q2: « **La semaine dernière**, dans lequel de ces endroits avez-vous travaillé le plus grand nombre d'heures ? Diriez-vous que c'était :

- 1) À un endroit fixe à l'extérieur du domicile
- 2) À l'extérieur du domicile, sans endroit fixe, par exemple en conduisant ou en faisant des visites de vente
- 3) À domicile
- 4) Absent du travail »²

Bien que les deux questions portent sur l'endroit où les travailleurs travaillent « la plupart du temps »/« le plus grand nombre d'heures », la question du recensement ajoute la restriction voulant que cet endroit soit celui où le travailleur travaille **habituellement** la plupart du temps. La question de l'EPA, elle, cerne plutôt l'endroit où le plus grand nombre d'heures a été travaillé au cours d'une *semaine précise*, soit *la semaine dernière*.

Cette distinction a probablement eu une incidence pendant la pandémie de COVID-19, alors que les modalités de travail habituelles de nombreux Canadiens ont été bouleversées. En répondant au recensement de la population de mai 2021, certains travailleurs qui, avant la pandémie de COVID-19, travaillaient **habituellement la plupart du temps** dans les locaux de l'entreprise, et qui considéraient leurs modalités de télétravail de mai 2021 comme *temporaires ou inhabituelles*, pourraient avoir répondu que l'endroit où ils « travaillaient habituellement la plupart du temps » était les locaux de l'entreprise, soit l'option 4 désignée par « l'adresse précisée ci-dessous ». Ils pourraient avoir choisi cette option même s'ils avaient effectué la plupart de leurs heures de travail à domicile durant la semaine de référence du recensement, en raison des diverses restrictions liées à la COVID-19.³ Dans ce scénario, les taux de télétravail obtenus à partir de l'EPA devraient être plus élevés que ceux obtenus à partir du recensement en mai 2021. Comme le montre le tableau 1, ce constat s'observe au niveau agrégé et dans la plupart des industries.

Ce scénario est plus plausible chez les employés ayant une grande ancienneté, qui ont travaillé dans les locaux de leur employeur actuel pendant *plusieurs années* avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19, que chez leurs homologues ayant moins d'ancienneté. Une seconde implication vérifiable de ce scénario est donc que l'écart entre les taux de télétravail tirés de l'EPA et ceux tirés du recensement devrait, en mai 2021, être

² De mai 2022 à mai 2026, l'EPA a posé la question suivante :

« **La semaine dernière**, quelle proportion de vos heures de travail avez-vous effectuée **à domicile** dans le cadre de votre emploi **principal** ou entreprise ? 1. Toutes les heures à domicile 2. Plus de la moitié mais pas toutes les heures à domicile 3. Entre un quart et la moitié des heures à domicile 4. Moins d'un quart des heures à domicile 5. Aucune heure à domicile. » La somme des options 1 et 2 permet de calculer le pourcentage de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures à domicile. Voir Morissette, Hardy et Zolkiewski (2023) pour plus de détails.

³ En 2021, la semaine de référence du recensement s'étalait du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021.

généralement plus marqué dans les industries où l'ancienneté moyenne est relativement élevée.

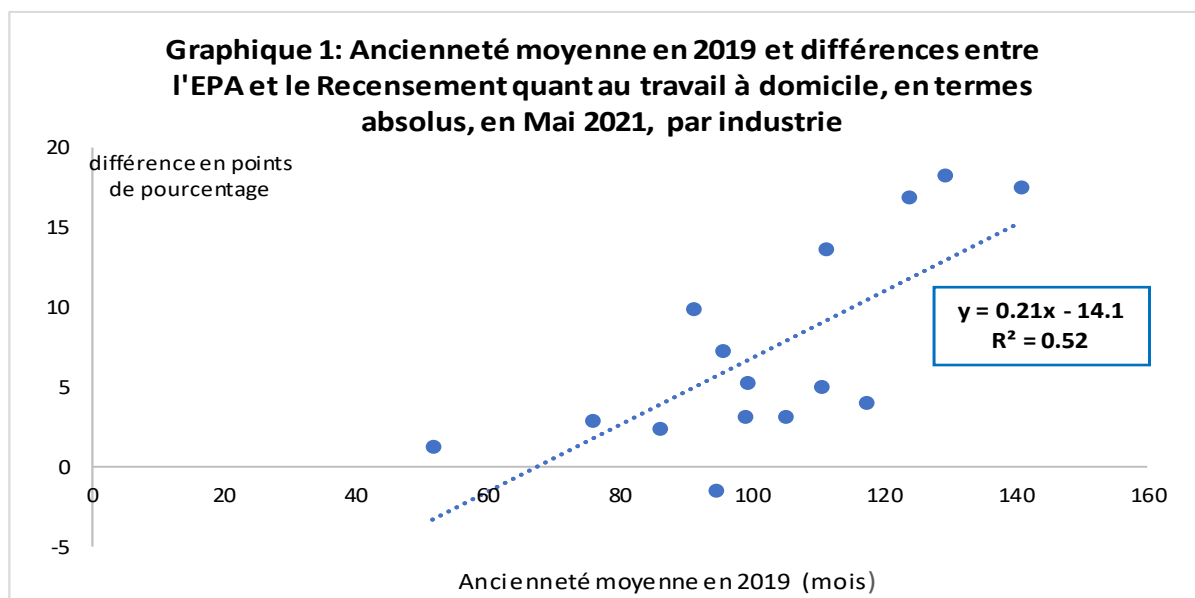
Les graphiques 1 et 2 confirment cette seconde implication vérifiable. Que l'on mesure l'écart en termes absolus (graphique 1) ou en termes relatifs (graphique 2), les écarts entre l'EPA et le recensement quant aux taux de télétravail en mai 2021 sont généralement plus importants dans les industries où l'ancienneté moyenne est plus élevée. Les écarts d'ancienneté moyenne entre les industries expliquent entre 28 % (graphique 2) et 52 % (graphique 1) de la variation des écarts entre l'EPA et le recensement d'une industrie à l'autre.

Tableau 1: Pourcentage de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures à domicile en mai 2021, par industrie, données de l'EPA et du Recensement

Base de données Concept	EPA	Recensement	Différence entre	
	Personne a travaillé	Personne	l'EPA et le Recensement en:	
	la plupart des heures	travaille habituellement	termes	termes
	à domicile durant une	la plupart des heures	absolus	relatifs
	semaine spécifique	à domicile		
	pourcent		points de	pourcent
			pourcentage	
Ensemble des industries	30.6	24.2	6.4	20.7
Agriculture	29.7	45.0	-15.3	-51.6
Foresterie, pêche, extraction minière, exploitation en	19.9	16.7	3.2	16.0
carrière et extraction de pétrole et de gaz				
Services publics	50.0	32.6	17.4	34.9
Construction	8.0	9.5	-1.5	-18.2
Fabrication	15.9	11.9	4.0	25.0
Commerce de gros	32.1	26.1	6.0	18.6
Commerce de détail	10.6	9.2	1.4	13.4
Transport et entreposage	13.8	10.7	3.1	23.0
Information, culture et loisirs	53.6	46.4	7.2	13.6
Finance, assurances, services immobiliers et services	66.2	52.5	13.7	20.7
de location à bail				
Services professionnels, scientifiques et techniques	67.9	58.0	9.9	14.5
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments	25.9	23.1	2.8	10.9
et autres services de soutien				
Services d'enseignement	47.4	30.5	16.9	35.7
Soins de santé et assistance sociale	16.8	11.8	5.0	30.1
Services d'hébergement et de restauration	6.3	5.1	1.2	18.9
Autres services (sauf administrations publiques)	27.9	22.6	5.3	18.9
Administrations publiques	58.4	40.2	18.2	31.2

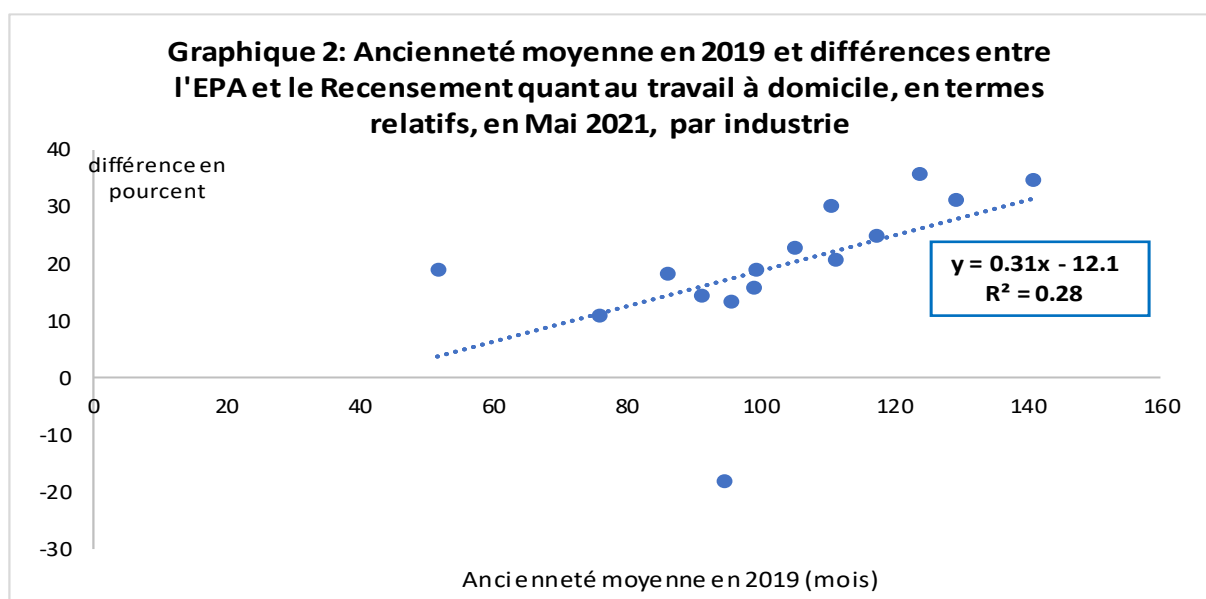
Note: Pour les deux bases de données, l'échantillon inclut les travailleurs (employés et travailleurs autonomes) âgés de 15 à 69 ans résidant à l'extérieur des Territoires et qui ont travaillé au moins 1 heure durant la semaine de référence. Les membres à temps plein des Forces Armées sont exclus.

Sources: Recensement de la Population de 2021 et supplément à l'Enquête sur la population active de Mai 2021.



Note: Les chiffres d'ancienneté moyenne proviennent de l'Enquête sur la population active de 2019. L'axe vertical montre les chiffres de la troisième colonne du Tableau 1. L'agriculture est exclue. Les chiffres pour le commerce de gros et le commerce de détail sont agrégés en un secteur.

Sources: Tableau 1 et Statistique Canada. Tableau 14-10-0055-01 Ancienneté par industrie.



Note: Les chiffres d'ancienneté moyenne proviennent de l'Enquête sur la population active de 2019. L'axe vertical montre les chiffres de la quatrième colonne du Tableau 1. L'agriculture est exclue. Les chiffres pour le commerce de gros et le commerce de détail sont agrégés en un secteur.

Sources: Tableau 1 et Statistique Canada. Tableau 14-10-0055-01 Ancienneté par industrie.

Si les différences de libellé des questions ont vraisemblablement eu une incidence en mai 2021, elles ont probablement été sans conséquence en mai 2016. En effet, les modalités de travail sont demeurées remarquablement stables au cours des années 2000 et 2010.⁴ Par conséquent, la plupart des travailleurs qui travaillaient habituellement la plupart du temps dans les locaux de l'entreprise avant mai 2016 ont vraisemblablement effectué la plupart de leurs heures dans ces mêmes locaux durant la semaine de référence du recensement de 2016. De même, la plupart des travailleurs qui travaillaient habituellement la plupart du temps à domicile avant mai 2016 ont probablement effectué la plupart de leurs heures à domicile durant cette même semaine de référence. Les taux de télétravail de 2016 fondés sur le concept de travailler habituellement la plupart du temps à domicile auraient donc vraisemblablement été semblables aux taux de télétravail obtenus à partir du concept de travailler la plupart des heures à domicile durant une semaine précise, si ce dernier concept avait été mesuré dans une enquête comme l'EPA.

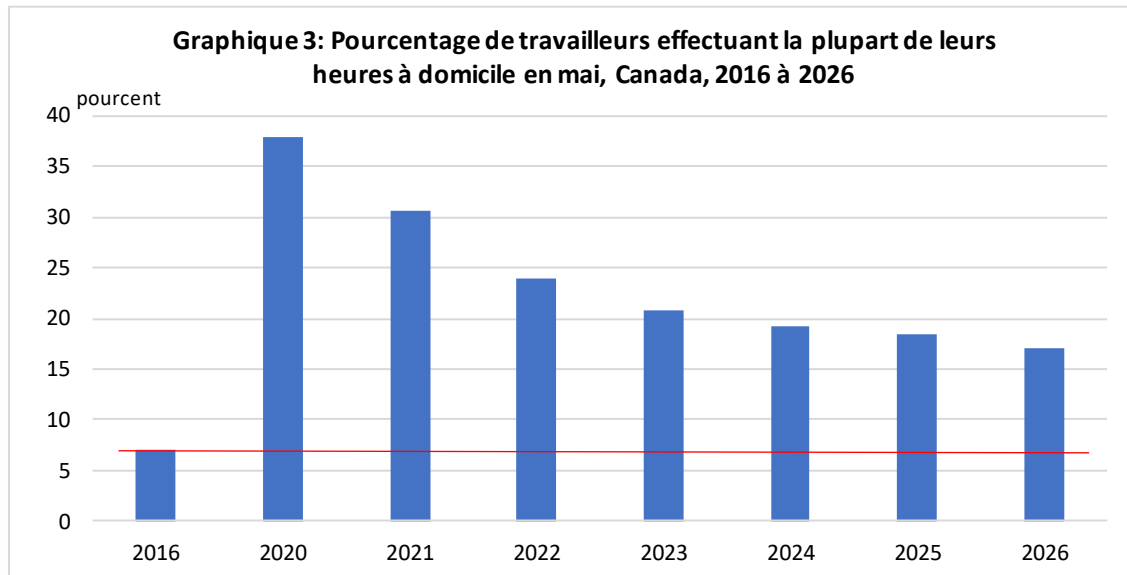
Puisque l'EPA repose sur le concept de travailler la plupart des heures à domicile durant une **semaine précise**, ces éléments donnent à penser qu'une comparaison des taux de télétravail de mai 2016, tirés du recensement, avec ceux de mai 2026, tirés de l'EPA, revient essentiellement à évaluer l'évolution du pourcentage de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures de travail à domicile durant une semaine précise. C'est l'interprétation que nous privilégions dans la présente étude.⁵

⁴ Les recensements de 2001, 2006 et 2016 et l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 montrent que le pourcentage d'employés âgés de 15 à 69 ans travaillant habituellement la plupart du temps à domicile était de 3,3 % en 2001, 3,4 % en 2006, 3,3 % en 2011 et 3,6 % en 2016. Les données de l'Enquête sociale générale de 2016 et 2018 fournissent des estimations semblables pour 2016 (3,6 %) et 2018 (4,0 %).

⁵ Le recensement de 2026, dont les données ne sont pas encore disponibles, n'identifie pas les travailleurs qui effectuent la plupart de leurs heures à domicile puisqu'il pose la question suivante : « **Dans une semaine habituelle**, à quels endroits cette personne travaille-t-elle ? Choisissez toutes les options qui s'appliquent. 1) Travaille à domicile (incluant les fermes) ; 2) Travaille à l'extérieur du Canada ; 3) Pas de lieu de travail fixe ; 4) Travaille à un lieu de travail fixe à l'extérieur du domicile, spécifié ci-bas. »

Les taux de télétravail ont diminué ces dernières années, mais ... ont augmenté considérablement au cours de la dernière décennie

En mai 2026, 17,0 % des Canadiens — employés et travailleurs autonomes confondus — effectuaient la plupart de leurs heures de travail à domicile, en baisse par rapport à 24,0 % en mai 2022 et à 20,8 % en mai 2023 (graphique 3).



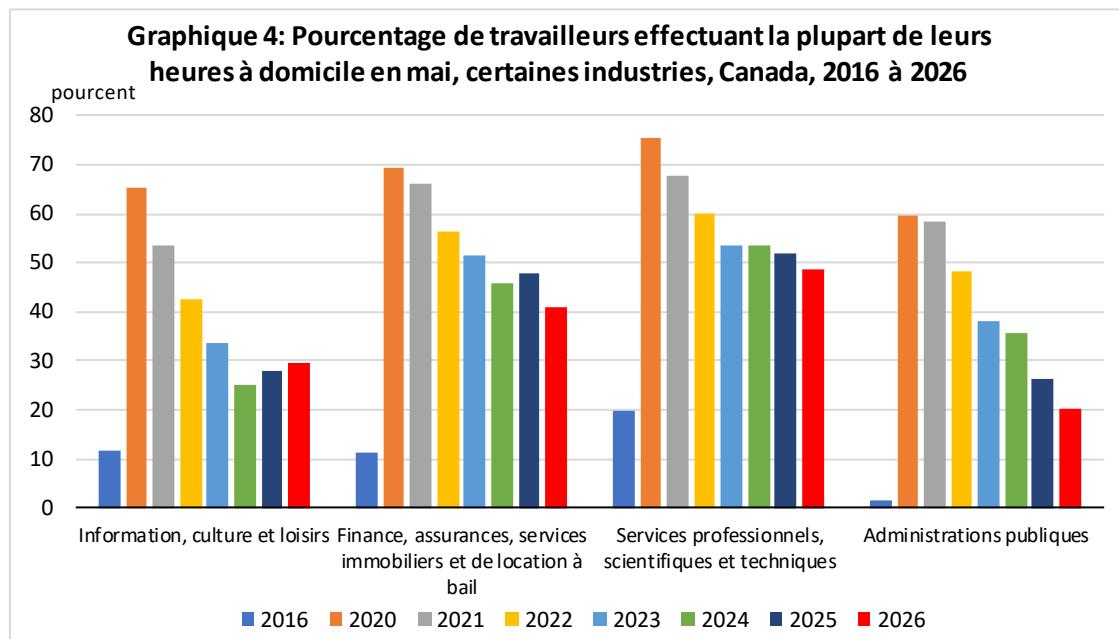
Note: Employés et travailleurs autonomes âgés de 15 à 69 ans, résidant à l'extérieur des Territoires et travaillant au moins 1 heure durant la semaine de référence. Les membres à temps plein des Forces Armées sont exclus. Les chiffres de 2016 proviennent du Recensement de la Population alors que les chiffres pour les années subséquentes proviennent de suppléments à l'Enquête sur la population active.

Sources: Recensement de la Population de 2016 et suppléments à l'Enquête sur la population active de Mai 2020 à Mai 2026.

Un tout autre portrait se dessine lorsqu'on adopte une perspective à plus long terme et qu'on s'intéresse à la dernière décennie. En 2016, très peu de Canadiens effectuaient la plupart de leurs heures de travail à domicile. Le pourcentage de Canadiens dans cette situation a plus que doublé entre 2016 et 2026, passant de 7,1 % à 17,0 % durant cette période.

Les taux de télétravail ont suivi des trajectoires différentes selon les secteurs de l'économie. Dans deux secteurs importants de l'économie, la proportion de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures de travail à domicile a plus que doublé durant cette période : la finance, les assurances, les services immobiliers, de location et de location à bail, ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques. Cette proportion s'établissait respectivement à 40,9 % et à 48,5 % en mai 2026 (graphique 4). Fait intéressant, les données de mai 2026 montrent qu'une forte proportion des travailleurs de ces deux industries travaillent habituellement *exclusivement* à domicile : 25,2 % dans la finance, les

assurances, les services immobiliers, de location et de location à bail, et 36,4 % dans les services professionnels, scientifiques et techniques.



Note: Employés et travailleurs autonomes âgés de 15 à 69 ans, résidant à l'extérieur des Territoires et travaillant au moins 1 heure durant la semaine de référence. Les membres à temps plein des Forces Armées sont exclus. Les chiffres de 2016 proviennent du Recensement de la Population alors que les chiffres pour les années subséquentes proviennent de suppléments à l'Enquête sur la population active.

Sources: Recensement de la Population de 2016 et suppléments à l'Enquête sur la population active de Mai 2020 à Mai 2026.

Les retours au bureau, partiels ou complets, mis en place par divers gouvernements, ont entraîné une baisse de 18 points de pourcentage du taux de télétravail dans l'administration publique entre 2023 et 2026. En revanche, ce taux n'a reculé que de 5 points de pourcentage dans les services professionnels, scientifiques et techniques, même si le taux de 2023 y était nettement plus élevé (53,4 %) que dans l'administration publique (37,9 %). De même, le taux de télétravail n'a diminué que de 4 points de pourcentage dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs entre 2023 et 2026. En mai 2026, 29,4 % des travailleurs de ce secteur effectuaient la plupart de leurs heures de travail à domicile, soit plus du double du taux de 11,6 % observé en mai 2016.⁶

En partie en raison de ces tendances propres à chaque secteur et des structures industrielles différentes d'une province à l'autre, le travail à domicile a évolué différemment selon les provinces. Entre 2016 et 2026, les taux de télétravail ont doublé dans les quatre plus grandes provinces (le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique), ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse (tableau 2), et

⁶ Le tableau A1 fournit en Annexe les chiffres pour toutes les industries.

ont augmenté à l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba. La seule exception est la Saskatchewan, où le taux de télétravail n'était pas plus élevé en mai 2026 qu'en mai 2016.

Tableau 2: Pourcentage de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures à domicile en mai, par province, 2016 et 2026

Année	2016	2026
	pourcent	
Ensemble des provinces	7.1	17.0
Terre-Neuve et Labrador	4.5	9.8
Ile-du-Prince-Édouard	6.6	11.7
Nouvelle-Écosse	6.4	13.6
Nouveau-Brunswick	5.6	12.3
Québec	6.6	16.4
Ontario	7.0	19.1
Manitoba	6.5	10.0
Saskatchewan	10.0	9.3
Alberta	7.4	14.9
Colombie Britannique	8.2	19.2

Note: L'échantillon inclut les travailleurs (employés et travailleurs autonomes) âgés de 15 à 69 ans résidant à l'extérieur des Territoires et qui ont travaillé au moins 1 heure durant la semaine de référence. Les membres à temps plein des Forces Armées sont exclus. Les chiffres pour 2016 proviennent du Recensement de la Population alors que ceux de 2026 proviennent d'un supplément à l'Enquête sur la population active.

Sources: Recensement de la Population de 2016 et supplément à l'Enquête sur la population active de Mai 2026.

Qu'est-ce que cela signifie ?

On pourrait penser que la croissance du travail à domicile observée entre 2016 et 2026 s'explique principalement par des *effets de composition*, c'est-à-dire par une évolution de la composition de la main-d'œuvre ou des entreprises vers des groupes (de travailleurs ou d'entreprises) qui ont tendance à recourir au télétravail dans des proportions relativement élevées. Nous ne trouvons que peu d'éléments à l'appui de cette explication.

Soulignons d'abord que la croissance du travail à domicile observée au cours de la dernière décennie ne découle pas d'une hausse de la proportion de travailleurs autonomes, un groupe qui affiche généralement des taux de télétravail nettement plus élevés que les employés.⁷ Le pourcentage de travailleurs autonomes a soit diminué, soit est demeuré stable au cours de la dernière décennie. C'est le cas pour l'ensemble de l'économie, mais

⁷ Utilisant le recensement de 2016, Morissette, Deng et Messacar (2021) trouvent que dans leur échantillon, 34,1 % des travailleurs autonomes et 3,8 % des employés effectuent habituellement la plupart de leurs heures à domicile.

aussi dans les trois secteurs suivants : la finance, les assurances, les services immobiliers, de location et de location à bail ; les services professionnels, scientifiques et techniques ; et l'information, la culture et les loisirs.⁸

Cette croissance ne s'explique pas non plus par une proportion grandissante d'entreprises entrantes — qui pourraient avoir davantage tendance à adopter le télétravail — parmi les entreprises actives. Les données sur les entreprises entrantes et les nouvelles ouvertures d'entreprises ne révèlent aucune tendance à la hausse de cette proportion au cours de la dernière décennie dans le secteur des entreprises.⁹

Certes, les restrictions liées à la COVID-19 — comme celles touchant la fermeture des lieux de travail, les déplacements internes et les consignes de confinement à domicile — qui ont été mises en place dans diverses provinces pendant la pandémie ne sont plus en vigueur. Ces restrictions, combinées à la capacité de télétravail des entreprises — soit le pourcentage des emplois d'une entreprise pouvant être exercés à domicile —, ont contribué à la hausse du travail à domicile observée entre 2016 et 2020, 2021 et 2022.¹⁰ Elles ne permettent toutefois pas d'expliquer la croissance du travail à domicile observée entre 2016 et 2026.

Une autre hypothèse serait qu'une partie de la croissance du travail à domicile observée au cours de la dernière décennie serait en fait survenue avant le déclenchement de la pandémie de COVID-19. Les données de l'Enquête sociale générale de 2016 et de 2018 ne confirment pas cette hypothèse. Le pourcentage d'employés effectuant habituellement la plupart de leurs heures de travail à domicile a très peu varié entre ces deux années : il s'établissait à 3,6 % en 2016 et à 4,0 % en 2018.

Enfin, on pourrait avancer que la croissance du travail à domicile observée au cours de la dernière décennie s'explique **principalement** par une hausse des taux de télétravail chez les travailleurs autonomes. De simples calculs ne confirment pas cette hypothèse. Ils

⁸ Statistique Canada. Tableau 14-10-0377-01 Emploi selon la catégorie de travailleur et l'industrie, données annuelles :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1410037701>

⁹ Statistique Canada. Tableau 33-10-0270-01 Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310027001>

¹⁰ Pour des données sur ces restrictions, voir : Statistique Canada. Tableau 33-10-0497-01 Indice mensuel des restrictions liées à la COVID-19 :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310049701>

indiquent que la hausse des taux de télétravail chez les travailleurs autonomes n'a fait augmenter le travail à domicile que d'environ 1 point de pourcentage dans l'ensemble.¹¹

Puisqu'elle ne s'explique ni par des effets de composition, ni par les restrictions liées à la COVID-19, ni par une hausse survenue avant la pandémie, ni par la croissance du télétravail chez les travailleurs autonomes, la forte augmentation du travail à domicile observée entre 2016 et 2026 dans plusieurs secteurs livre un message important. Elle donne à penser que, dans certaines industries, des entreprises continuent d'expérimenter certaines formes de télétravail — hybride ou non — ou jugent celles-ci souhaitables sous certains aspects, comme la rétention du personnel, la rentabilité et la productivité. Comme l'impact du travail à domicile sur la performance des entreprises demeure actuellement inconnu au Canada, il convient de retenir ce message comme un fait stylisé important pour les recherches futures.

Remarques finales

La hausse du travail à domicile déclenchée par la pandémie de COVID-19 constitue l'un des développements les plus marquants qu'ait connus le marché du travail canadien au cours des dernières décennies. S'il importe de reconnaître que les taux de télétravail ont diminué depuis mai 2020, il importe tout autant d'adopter une perspective à plus long terme et de souligner que ces taux demeurent aujourd'hui nettement plus élevés qu'ils ne l'étaient une décennie plus tôt, avant la pandémie de COVID-19.¹² Ces deux perspectives sont complémentaires et essentielles pour bien comprendre comment les travailleurs, les entreprises et les gouvernements ont réagi, jusqu'à présent, à ce choc majeur pour l'économie canadienne.

¹¹ Des calculs faits à partir du recensement de 2016 et de l'EPA de mai 2025 indiquent que les taux de télétravail chez les travailleurs autonomes ont augmenté d'environ 27 % en 2016 à 35 % en mai 2025, une hausse de 8 points de pourcentage. Puisqu'entre 13 % et 15 % des Canadiens étaient des travailleurs autonomes durant ces deux années, cette hausse de 8 points de pourcentage a augmenté le taux global de télétravail d'au plus 1,2 point de pourcentage (8 fois 0,15) durant cette période.

¹² Il convient de noter que les taux de télétravail de mai 2026 publiés dans cette étude ne seront pas affectés par le retour au bureau de 4 jours des fonctionnaires fédéraux, mis en place récemment. La raison est simple : avant ce changement, la plupart des fonctionnaires fédéraux effectuaient déjà la plupart de leurs heures (soit 3 jours/semaine) au bureau.

Références

Morissette, R., Z. Deng et D. Messacar. 2021. “Working from home: Potential implications for public transit and greenhouse gas emissions.” *Economic and Social Reports* 1 (4). Statistics Canada Catalogue no. 36-28-0001.

Morissette, R., V. Hardy et V. Zolkiewski. 2023. “Working Most Hours from Home: New Estimates for January to April 2022”. Analytical Studies Branch Research Paper No. 472. Statistics Canada Catalogue Catalogue No. 11F0019M.

Tableau A1: Pourcentage de travailleurs effectuant la plupart de leurs heures à domicile en mai, par industrie, Canada, 2016 à 2026

Année	2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	pourcent							
Ensemble des industries	7.1	37.8	30.6	24.0	20.8	19.2	18.4	17.0
Agriculture	48.2	40.1	29.7	38.7	37.5	29.4	32.7	29.4
Foresterie, pêche, extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	4.0	32.4	19.9	11.6	11.8	6.1	6.3	6.8
Services publics	1.6	53.0	50.0	26.1	18.9	21.4	16.8	16.5
Construction	5.4	13.3	8.0	6.7	6.4	6.7	6.4	5.2
Fabrication	3.2	19.9	15.9	12.4	9.9	8.3	9.0	8.6
Commerce de gros	7.8	31.0	32.1	24.7	23.3	19.8	20.6	20.5
Commerce de détail	3.1	10.8	10.6	10.3	6.6	6.8	6.0	6.0
Transport et entreposage	3.8	13.6	13.8	10.6	9.6	8.3	5.6	6.7
Information, culture et loisirs	11.6	65.2	53.6	42.4	33.4	25.2	28.0	29.4
Finance, assurances, services immobiliers et services de location à bail	11.3	69.4	66.2	56.3	51.3	45.9	47.7	40.9
Services professionnels, scientifiques et techniques	19.8	75.3	67.9	60.0	53.4	53.4	51.7	48.5
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7.9	39.1	25.9	21.5	20.2	16.6	16.4	15.4
Services d'enseignement	3.8	81.5	47.4	19.0	13.8	13.3	12.7	10.1
Soins de santé et assistance sociale	5.2	22.2	16.8	14.2	13.1	12.0	12.0	10.5
Services d'hébergement et de restauration	1.8	10.3	6.3	3.3	3.5	3.0	3.4	3.0
Autres services (sauf administrations publiques)	10.5	27.8	27.9	20.7	22.0	19.6	18.2	18.1
Administrations publiques	1.6	59.6	58.4	48.1	37.9	35.7	26.4	20.3

Note: L'échantillon inclut les travailleurs (employés et travailleurs autonomes) âgés de 15 à 69 ans résidant à l'extérieur des Territoires et qui ont travaillé au moins 1 heure durant la semaine de référence. Les membres à temps plein des Forces Armées sont exclus. Les chiffres pour 2016 proviennent du Recensement de la Population alors que les chiffres pour les années subséquentes proviennent de suppléments à l'Enquête sur la population active.

Sources: Recensement de la Population de 2016 et suppléments à l'Enquête sur la population active de Mai 2020 à Mai 2026.